

Procès-verbal de la séance publique tenue le 17 mai 2023 à 19 h au Centre social Langelier, situé au 42 rue Principale à La Croche.

Membres présents : Monsieur Clément Dubé, conseiller et président
 Mesdames Christiane Meilleur, membre
 Sylvie Lebel, membre
 Messieurs André Goyette, membre
 Jean-Marc Goudreault, membre

Madame Sylvie Lebel prendra des notes, le procès-verbal sera rédigé par une employée de la municipalité.

Assistance : 22 personnes présentes.

1. MOT DE BIENVENUE DU CONSEILLER

Le président procède à l'ouverture de l'assemblée et souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes à cette rencontre.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Marc Goudreault
APPUYÉ PAR monsieur André Goyette

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, mais avec l'ajout de sujets au point divers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du conseiller
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 26 janvier 2023
4. Suivi au procès-verbal du 26 janvier 2023
 - 4.1 Suivi terrain halte routière
 - 4.2 État d'avancement Internet haute vitesse
5. Mise à jour / Travaux en cours
 - 5.1 Km 13
6. Projets budget jeunesse :
 - 6.1 Courses de boîtes à savon
7. Projets budget citoyen :

- 7.1 Terrain de pétanque à Lac-Édouard
- 7.2 Ralentissez pour votre sécurité (figurines de sensibilisation)
- 8. Fête familiale estivale à La Croche : 29 juillet 2023
- 9. 140^e anniversaire de La Croche
- 10. Nouvelle page Web des Conseils de quartier
- 11. Tour de table des membres
- 12. Divers
- 13. Période de questions
- 14. Prochaine rencontre : 20 septembre
- 15. Fin de la rencontre

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JANVIER 2023

Monsieur Dubé fait un résumé du procès-verbal de la dernière rencontre.

- Monsieur Michel Rho avait signalé une problématique au secteur de Rapide-Blanc-Station. Comme il est présent ce soir, il pourra en discuter avec lui.
- Le plan d'intervention en infrastructures routières locales du ministère des Transports pour les secteurs ruraux est à l'étude.
- Une inspection a été faite concernant le problème d'éboulement au secteur Beaumont, signalé par monsieur Goudreault; ce sera traité en 2024. Monsieur Goudreault mentionne qu'on a ajouté des blocs de ciment pour consolider le tout.
- Deux jours après la dernière rencontre, le point d'arrêt pour l'autobus scolaire a été déplacé à un endroit plus sécuritaire. La Ville ajoutera un abribus.
- Il y a eu une bonne participation lors de la fin de semaine d'activité au mois de février. Une bonne équipe de bénévoles leur a prêté main-forte. L'activité se renouvèlera l'an prochain et sera bonifiée, des gens l'ont déjà approché à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur André Goyette
APPUYÉ PAR monsieur Jean-Marc Goudreault

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 26 janvier 2023 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JANVIER 2023

- 4.1 Le projet du terrain pour la halte routière près du pont sur la rue Principale est en préparation.
- 4.2 Le conseiller a contacté monsieur L'Heureux au sujet de l'internet haute vitesse au secteur. Il lui a mentionné que le gouvernement ne voulait pas investir d'argent sur la présente tour car la fibre optique va être implantée bientôt. La tour est déjà dans le garage au village, mais il manque de financement pour poursuivre. Les monteurs installent la fibre optique mais les

travaux routiers au chemin Fitzpatrick retardent l'opération. Selon le site internet l'internet haute vitesse serait disponible au village à la fin août.

5. MISE À JOUR / TRAVAUX EN COURS

Monsieur Luc Fortin a fait un résumé au conseiller des travaux qui seront effectués sous peu. Dans la semaine du 23 mai, il y aura des travaux de rehaussement de terrain au km 11 du rang Ouest à La Croche, qui sera suivi par du pavage dans la semaine du 5 au 12 juin.

6. PROJET BUDGET JEUNESSE :

Deux jeunes ont déposé un projet de course de boîtes à savon au budget jeunesse. Ils ont reçu une somme de 5 000 \$ pour monter leur projet. La date n'est pas déterminée, mais ce sera au début du mois de septembre. La course se fera sur la rue St-Louis en avant de la Coopérative de solidarité ETC. Les jeunes de 9 à 16 ans pourront y participer. Si des gens de la salle sont intéressés, il a 3 copies des règlements, indiquant les normes à respecter pour la fabrication. On retrouve aussi tous les renseignements sur le site internet de la ville. Avant de débiter la fabrication de la boîte à savon, il est recommandé d'attendre, car il peut y avoir des modifications à venir.

7. PROJETS BUDGET CITOYEN :

7.1 Le projet « Terrain de pétanque à Lac-Édouard », qui a été accepté au budget citoyens, se fera cette année.

7.2 Dans le cadre du projet « Ralentissez pour votre sécurité », également adopté au budget citoyens, trois figurines de sensibilisation seront disponibles pour le secteur de La Croche. Au point divers, le conseiller discutera avec l'assistance pour décider du meilleur emplacement.

Pour ce qui a trait au projet « Biblioparc » le coût dépassant 25 000 \$, soit une somme de 65 000 \$, la municipalité doit procéder par appel d'offres, ce qui retarde son exécution à l'été 2024.

8. FÊTE FAMILIALE ESTIVALE À LA CROCHE : 29 JUILLET 2023

La fête se tiendra le 29 juillet et les préparatifs s'annoncent bien. Un commanditaire important est dans la course, les membres du comité auront une rencontre la semaine prochaine. Il y aura entre autres, un tournoi de volley-ball, un tournoi de fer et un feu d'artifice. Certaines choses sont à améliorer, notamment une date limite sera fixée pour la période d'inscription, afin de mieux évaluer la quantité de nourriture nécessaire pour les repas.

9. 140^E ANNIVERSAIRE DE LA CROCHE

Le vendredi précédent la fête familiale, soit le 28 juillet, un comité organisateur a été formé afin de souligner le 140^e anniversaire de La Croche. Le conseiller a fait une annonce lors de l'activité de Pâques, sur Facebook et une circulaire a été envoyée aux résidents du secteur. Les détails ne sont pas finalisés, mais il devrait y avoir un brunch en après-midi, un souper et une soirée de musique.

Pour l'instant, ils ont besoin de photos historiques, de famille, des événements, activités qui ont eu lieu à La Croche, de vieux bâtiments, etc. Il y aura une exposition avec projection d'un PowerPoint. On peut aussi apporter des objets d'époque pour l'exposition. Il faudrait recevoir les photos le plus rapidement possible, d'ici la fin mai. On peut les apporter aux personnes responsables qui vont les numériser, il faudrait qu'elles soient accompagnées d'un descriptif. Monsieur Goyette qui connaît bien l'histoire de La Croche, va leur remettre un texte manuscrit. Les photos des loisirs seront consultées. Monsieur Raymond Cadorette qui s'occupe du groupe Facebook de La Croche a une grande quantité de documents.

10. NOUVELLE PAGE WEB DES CONSEILS DE QUARTIER

Une nouvelle page Web sera créée pour le secteur de La Croche et une pour la couronne rurale. Mesdames Leslie Aubin et Hélène Langlais, du Service de communication travaillent à son élaboration. Elles devraient être en fonction sous peu, aussitôt que tout sera fonctionnel, monsieur Dubé enverra un message sur Facebook pour aviser la population.

De plus, c'est la dernière invitation postale à la rencontre du conseil de quartier que les citoyens reçoivent. La municipalité essaie de plus en plus de réduire son empreinte écologique, en diminuant le papier et les coûts d'envoi. Pour La Croche, l'envoi par circulaire était plus aisé, mais en ce qui concerne la couronne rurale, il fallait les poster individuellement aux 350 foyers. La date de la prochaine assemblée sera déterminée à la fin de chaque rencontre. Par la suite, les gens pourront s'informer sur le site internet de la municipalité, via la page Web de La Croche et le conseiller en fera l'annonce sur son compte Facebook.

11. TOUR DE TABLE DES MEMBRES

- Monsieur Dubé informe l'assistance qu'il a laissé quelques exemplaires de la dernière publication de « La Voix du Canton », il explique également en quoi elle consiste.
- Au début du mois de septembre, il y aura de belles activités à Casey, dont l'événement AeroVenture. L'organisateur qui possède un restaurant a bien planifié l'évènement. Le conseiller du secteur, monsieur Éric Chagnon quant à lui, organise des formations de survie en forêt. L'invitation est lancée aux personnes intéressées.
- Il demande à l'assistance des suggestions pour décider quoi faire avec le surplus de l'ancienne municipalité de La Croche, qui totalise 68 000 \$. Il faut que cela profite à l'ensemble du secteur, incluant le Beaumont. Il aura une rencontre en septembre et une autre en janvier 2024; il faut avoir décidé à ce moment-là.

Monsieur Gilles Ricard indique que la meilleure option, pour que chaque contribuable en profite, c'est de l'appliquer sur une réduction de taxes.

Monsieur Goyette acquiesce dans ce sens, il juge que ce n'est pas une mauvaise idée. Que d'une façon ou d'une autre, il y aura toujours des personnes mécontentes.

Le conseiller ne sait pas si cette option obtiendrait l'aval de la Ville. Il n'est pas natif d'ici, mais il demande aux habitants de longue date, si on pouvait remémorer un événement particulier survenu dans les premières années de La Croche, en érigeant par exemple une sculpture, quelque chose qui resterait au secteur. On pourrait attribuer une somme selon un pourcentage, entre le secteur du Beaumont et le village.

Monsieur Goyette indique que dans le passé il y avait une croix sur la montagne. Monsieur Pelletier ajoute qu'au centième anniversaire de La Croche, on a remis une croix en structure d'acier à l'endroit où celle en bois avait été érigée dans les années 1940, mais elle n'a pas résisté au temps.

Monsieur Dubé précise que l'hiver prochain, une compagnie forestière ira tout bûcher dans ce secteur. Si les gens veulent faire quelque chose de particulier à cet emplacement, ce serait le temps, car il y aura un chemin accessible.

- Le conseiller propose à l'assistance un évènement majeur en 2024, soit un Festival Éclipse. Les organisateurs ont contacté madame Estelle Paulhus, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire, qui a lui a demandé son avis. Ce sont trois personnes qui organisent l'activité qui se tient du vendredi après-midi au lundi. Il y a trois scènes diffusant de la musique

électronique, 24 heures sur 24. Il a déjà rencontré les organisateurs. C'est une activité très sécuritaire et bien structurée, il n'y a aucun abus de boisson ni de drogue sur le site et ils ont des infirmières sur place. Ils arrivent avec tout leur équipement, toilettes chimiques, sauveteur pour la baignade avec la rivière balisée, il y a des tentes de massage et de yoga. L'évènement attire de 2 000 à 3 000 personnes, qui campent sur place. Les gens doivent payer pour assister aux activités entre 300 et 400 \$, mais ils ont négocié et probablement que ce serait gratuit pour les gens de La Croche. Ils ont un site internet pour avoir plus d'informations. Depuis une quinzaine d'année, ils étaient installés à Ste-Thérèse; le terrain a été vendu et les nouveaux propriétaires veulent en faire un usage différent. Par conséquent, les organisateurs cherchent un endroit permanent. Si tout se concrétise, l'évènement aurait lieu la fin de semaine du 21 juillet, soit une semaine avant la fête familiale. On lui a assuré que leurs installations seraient démontées à temps. Pendant les quelques jours de montage du site, ils laisseraient un emplacement pour que les gens puissent aller sur la plage.

Monsieur Therrien demande si les autres campeurs auront accès au site pendant la durée de l'évènement. L'an passé, lors de la journée familiale à la plage, il y avait environ 300 personnes et il y a eu des problèmes de circulation. Il demande au conseiller s'il a déjà assisté au « Trip des tripes » dans le temps. Il connaissait l'un des organisateurs, on a été obligé d'interrompre cet évènement car il y a eu un surplus de participants, il y avait plus de 2 750 personnes. Il y avait trop de campeurs sur place et cela a occasionné de nombreux problèmes, notamment au niveau des assurances.

Monsieur Goyette ajoute qu'en 2013, il était mandaté par la Ville pour collecter les frais de location pour le camping. Il y avait l'évènement des courses de motocross, organisé par monsieur Mario Tremblay. Deux campeurs qui étaient déjà sur place ne voulaient pas s'en aller, madame Estelle Paulhus a dû venir pour régler la situation. Pour citer un autre exemple, l'an passé lors de la journée familiale, il y avait quelqu'un qui ne voulait pas se déplacer de l'endroit où le feu d'artifice devait être installé.

Monsieur Dubé répond que ce serait toujours la même fin de semaine dans l'été. Le 5 à 6 jours de préparation du site avant l'évènement, ils pourraient s'arranger pour y avoir un emplacement pour les campeurs. Au niveau de la circulation, ce serait les organisateurs qui gèreraient le tout. On leur a déjà envoyé des photos et selon eux le site est assez grand pour l'évènement. Ils viendront visiter la plage pour s'en assurer. De plus, ils ont leur propre assurance, ce qui n'engage pas la responsabilité de la Ville. Si cela leur convient, la Ville et lui-même sont d'accord, il rencontre les organisateurs et enclenche les démarches.

12. DIVERS

- a) Le conseiller a passé ce sujet en début de réunion, car madame Pascale Villeneuve et monsieur Nicolas Faust ont leur bébé avec eux. Il indique que leur entreprise Méandre, a gagné un prix dans le cadre du gala du défi OSEntreprendre Mauricie. Il lui demande d'exposer à l'assistance les services offerts par son entreprise.

Madame Villeneuve indique qu'ils ont débuté leur entreprise l'an passé en tant que projet pilote. C'est un site de villégiature avec hébergement, soit un petit camping de prêt à camper quatre saisons. Ils sont situés dans le rang Est à La Croche, passé le Domaine touristique, à une quinzaine de kilomètres du village. L'activité principale est la descente de rivière avec service de navette. Les gens pourront prendre leur embarcation personnelle, il sera aussi possible de faire la location sur place. Plusieurs circuits sont proposés, on peut partir de leur site jusqu'au village ou bien du kilomètre 1 jusqu'à la pisciculture de Dany Tremblay, finalement il y aura une descente de tripes sur 3 kilomètres. Pour les gens plus expérimentés, il sera possible de faire du canot-camping sur une distance de 30 ou 60 km. Un sentier en gravier sera disponible pour la pratique du vélo, hormis les périodes de chasse, fait en partenariat avec le Domaine touristique. Ils veulent promouvoir la nature et la villégiature, d'une façon écoresponsable. Cette année, ils ouvriront en juin mais par la suite ce sera de mai au début octobre. Ils ont gagné le défi

OSEntreprendre local, qui récompense les nouvelles entreprises en démarrage depuis moins d'un an. Ils viennent de gagner le prix régional pour toute la Mauricie. Le 7 juin prochain, ils seront en compétition au niveau national pour toutes les régions du Québec. Pour plus d'information, les gens peuvent consulter leur site internet : méandre.ca.

L'assistance les félicite pour leur entreprise et le succès remporté, ainsi que le comité du conseil de quartier qui leur a remis un certificat.

- b) Il faut déterminer l'emplacement où les trois figurines de sensibilisation seront installées à La Croche. Le conseiller consulte la population pour avoir leur avis. On suggère d'en installer deux sur la rue Principale, soit une en face de l'ancien hôtel de ville et l'autre plus loin vers le numéro civique 60, puis la troisième sur la rue Rainville, entre les rues Jeannine et Chouinard.
- c) Maintenant la collecte des bacs roulants se fait mécaniquement avec le bras télescopique, par conséquent il faut prendre l'habitude de placer les bacs correctement, soit les roues vers la maison. Il doit aussi y avoir 1 mètre (3 pieds) de distance entre les bacs ou obstacles (clôture, voiture, poteau, etc.). Avant il y avait un éboueur à l'arrière du camion, donc cela n'avait pas d'importance.

Monsieur Fernand Pelletier s'informe au sujet des bacs bruns pour le compostage et s'il y aura un site de compostage.

Le conseiller répond que les bacs bruns sont commandés, ils seront en fonction en 2024; les matières seront transférées ailleurs. Il cite l'exemple chez sa fille, elle a un petit contenant pour la maison dans lequel elle met un sac en papier; lorsqu'il est plein, elle le met dans son bac brun et tout reste propre. Certaines personnes lui disent qu'ils font déjà du compostage. Par contre dans le bac brun, on pourra mettre tout ce qu'on n'utilise pas pour notre compost personnel. Par exemple, des os, des kleenex, de la cendre, des essuie-tout, des boîtes de pizza, des branches, des feuilles, du gazon, même des journaux qui aident à la transformation des matières en compost.

Monsieur André Goyette indique cela fera trois collectes de bacs roulants.

Monsieur Dubé répond que lorsque les collectes seront bien implantées, les collectes des bacs verts se feront aux trois semaines, parce que le bac brun remplacera le bac vert pour la majorité des déchets. Donc, il y aura seulement quelques collectes de plus en bout de ligne.

- d) Monsieur Dubé rappelle l'importance de prendre un permis de brûlage, qui est gratuit. Il sera émis en fonction de l'indice d'incendie et cela évitera aux citoyens de téléphoner au 911 pour signaler la présence de fumée, ainsi qu'un déplacement inutile des autorités. À tous les ans, le directeur adjoint du Service de l'incendie et de la sécurité civile, monsieur Alexandre Bilodeau, fait des annonces au radio. Il est interdit, même à La Croche, de faire un feu à ciel ouvert, le brûlage doit se faire dans un foyer ou un conteneur avec un pare-étincelles.
- e) Monsieur Goyette indique que les panneaux historiques entreposés, qui étaient en avant de l'Aféas et à la plage, ont été préservés mais les bordures en bois sont pourries. Étant donné que La Croche va fêter son 140^e anniversaire, il faudrait les remettre en état et les installer. Au lieu de faire la réfection en bois, pourquoi ne le fait-on pas en plastique recyclé ce qui serait durable.

L'employé municipal répond qu'ils sont entreposés sous l'ancien hôtel de ville, il attend d'avoir l'autorisation pour s'en occuper.

Madame Monika Olschinski mentionne que les bordures noires des plates-bandes devraient être enlevées car elles ne servent à rien.

Le conseiller amènera le sujet au conseil municipal et demandera qu'il y ait un rafraichissement en avant de cette bâtisse.

- f) Monsieur Robert Roussin indique qu'avec son ami en fin de semaine, il a ramassé beaucoup de déchets sur le bord du chemin jusque chez lui. Encore aujourd'hui il y en a partout. Les conteneurs ne sont pas adéquats, il en existe plusieurs sortes, il faudrait en avoir un dont le couvert revient à sa place automatiquement. Cela empêcherait ainsi les corneilles d'y aller. Même si l'on répare les couvercles, les gens ne prennent pas la peine de les fermer. De plus, il a regardé à l'intérieur et les gens y jettent toutes sortes de choses qui ne sont pas des déchets domestiques. Le secteur essaie de développer le tourisme, mais cela n'a rien d'attrayant.

Monsieur Dubé s'interroge à savoir si le camion est conçu pour vider ce type de conteneur. Il y a trois semaines, il a discuté avec le conducteur des couvercles brisés et ils ne sont toujours pas réparés. Peut-être que le conteneur pourrait être conservé et de remplacer seulement le type de couvert. Il le prend en note et en discutera au conseil. Par contre, il y aura toujours des gens qui ne respectent pas le type de matières à jeter dans chacun des conteneurs, ou qui jettent simplement leurs déchets par terre. Il a vu dans le conteneur à recyclage, une porte de frigidaire et des tablettes de métal. Les conteneurs seront repositionnés à un meilleur emplacement.

- g) Monsieur Guy Drolet de Rapide-Blanc station, indique que l'entrepreneur qui entretient le chemin l'hiver au km 26, prend son sable dans une sablière à côté de la gare. L'hiver dernier en creusant il est arrivé dans un ancien dépotoir enfoui, il a sorti une montagne de détritiques, des pneus, etc. Il a fait des trous, des buttes et ce n'est pas beau à voir.

Le conseiller indique que les personnes de Rapide-Blanc station sont arrivés tôt, par conséquent il a discuté avec eux des problématiques du secteur. L'an passé, ils avaient déjà fait la demande pour faire installer un panneau arrêt et modifier la limitation de vitesse, en raison de la vitesse excessive des véhicules. Ce n'est pas une procédure aisée, il faut monter un dossier pour le comité de circulation, dont il ne fait pas partie, et la Sûreté du Québec. Ce n'est pas la Ville qui décide dans ce genre de dossier. En compagnie du directeur général adjoint, monsieur Jean-Sébastien Poirier, a voulu se rendre là-bas l'an passé, mais il y avait des arbres tombés dans le chemin et la route était fermée. Ils ont pris rendez-vous avec les personnes et le 24 mai prochain, ils se rendront sur place.

Un autre citoyen de Rapide-Blanc station ajoute qu'il faudrait rencontrer les responsables de la piste de motoneige, parce que cela n'a pas de sens leur façon de procéder. Cela fait 2-3 ans que la section de la piste, qui est en parallèle avec la route 26, passe sur le pont enjambant la rivière Vermillon et couvre la moitié de la route sur un kilomètre de long, après la piste passe dans le bois. Avec une voie seulement pour circuler, il est difficile pour les automobilistes de passer. Si le véhicule a une remorque, c'est sûr que la vanne de bois ne reculera pas, donc l'automobiliste doit reculer parfois sur un kilomètre dans les courbes. Si la vanne arrive vite, il pourrait y avoir des morts, tout cela pour accommoder les motoneigistes. Les motoneiges pourraient passer dans le chemin sans devoir amputer une voie aux usagers de la route. Le chemin n'a pas encore été nivelé et la section où les motoneiges passaient, il y a de grosses roches. Il précise que ce sont les résidents qui paient eux-mêmes le déneigement, via leur association.

Monsieur Dubé indique que des fonds sont disponibles pour aider les associations à l'entretien de leur chemin. Il leur suggère de déposer une demande de subvention municipale, auprès de madame Silvy Lepage. Il est à noter qu'il y a une date limite pour la transmettre à la ville.

- h) Monsieur Fernand Pelletier demande si la voie de contournement située près du Motel de la Rivière et de Béton Mistral, est sous la juridiction de la municipalité ou bien du ministère des Transports, parce que la voie est très détériorée.

L'employé municipal, monsieur Normand Therrien, indique que c'est la Ville qui s'occupe de cette section, qu'ils identifient comme le coin Léon-Gervais. Il y a eu trois réparations ce printemps. La Ville fera une réfection en ciment étant donné qu'il n'y a pas de conduite de

gazoduc sous cette surface. On attend l'autorisation finale mais les travaux sont prévus au budget.

- i) Le conseiller informe les gens que les travaux au kilomètre 13 sont prévus en 2024. Le ministère des Transports indique que ce sont les questions environnementales qui retardent l'exécution des travaux. S'ils étaient jugés majeurs et urgents, que la route présentait des risques d'effondrement, ils agiraient dans l'immédiat. À différente période dans l'année, ils analysent l'évolution des bris, la montée des eaux, s'il y a présence de poissons et grenouilles, puis décideront quand il sera préférable d'agir pour limiter les risques environnementaux.
- j) Monsieur Jean-Marc Goudreault s'informe pour les travaux à la Fitzpatrick. Un autre citoyen demande s'ils se termineront en octobre.

Quand monsieur Dubé a discuté avec les monteurs qui installent la fibre optique pour internet, ils lui mentionnaient que le chef du chantier de la Fitzpatrick lui a indiqué qu'ils pourraient faire leur branchement en juillet, lorsqu'ils auraient fini leurs travaux.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen demande si le ruban sur une grosse roche sur le chemin de la rivière Croche, indique qu'il y a un risque quelconque.

Monsieur Dubé croit que c'est le propriétaire du terrain, qui veut indiquer qu'il y a une deuxième sortie à cet endroit.

- Monsieur Philippe Lévesque, qui n'a pas pu assister aux deux dernières rencontres, s'informe au sujet de l'internet haute vitesse. Il demande si le réseau cellulaire sera également disponible.

Monsieur Dubé répond que non, par contre il peut connecter son cellulaire via wifi.

Des citoyens s'informent au sujet de Starlink. On leur répond qu'il faut faire la demande et que cela prend plusieurs mois avant de recevoir l'équipement. Cependant, si on défraie les coûts de l'antenne et qu'on demande un remboursement au gouvernement pas la suite, c'est beaucoup plus rapide. Il y a un groupe Facebook « Starlink information Québec », où des gens répondent très bien à toutes nos questions.

14. PROCHAINE RENCONTRE : 20 SEPTEMBRE 2023

15. FIN DE LA RENCONTRE

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lebel

APPUYÉ PAR madame Christiane Meilleur

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Clément Dubé
Conseiller et président



Gylaine Beaudin
Secrétaire pour la rédaction du procès-verbal